

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-23

LE VENDREDI 11 AVRIL DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Roxane FOSSÉ, M Philippe BEUGNON, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER -CINTRAT

date de convocation : 11/04/2025
date d'affichage : 27/03/2025

nombre de conseillers :
en exercice : 14
présents : 9
votants : 14
quorum : 8

PROCURATIONS :

Mme Flore GAMBIER donne procuration à M Didier DUFOURMANTEL
M Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M David LE GLANIC donne procuration à M Thierry DUBOIS
M Olivier ROUCHE donne procuration à M Laurent DUGAS
M Romuald SEITE donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

CONVENTION ESPACES VERTS ET TRAVAUX DE PETIT ENTRETIEN AVEC LA MARPA

La commune a signé il y a trois ans (2022) une convention avec l'association de gestion de la MARPA afin d'y effectuer l'entretien des espaces verts. Cette convention prenant fin, il est nécessaire de la renouveler. Par ailleurs, le président de l'association a sollicité la commune pour que ses agents puissent également assurer des petits travaux d'entretien comme le changement d'ampoule, de joints, etc La nouvelle convention qui est proposée prend en compte ces nouvelles activités. Deux modifications sont apportées à la rédaction de la convention qui est modifiée en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer et tous documents s'y rapportant.

VOTE : POUR : 14

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le 15/04/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le 15/04/2025
Publié le 17/04/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2025
Application agréée E-legalite.com